

Le seize janvier deux mil douze convocation du conseil municipal pour le mardi vingt quatre janvier deux mil douze à vingt heures trente.

## **ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu de la commission « Bâtiments »
- Compte rendu de la commission « Voirie »
- Espace Enfance, Jeunesse et Culture : lancement d'une consultation pour le mobilier
- Télétransmission des actes règlementaires : avenant pour la télétransmission des actes budgétaires
- Inventaire des zones humides : constitution d'un comité de suivi
- Taille des haies 2012 : résultats de la consultation
- Personnel communal : recrutement d'un jardinier
- Motion de soutien à la démarche UNESCO pour les « Jeux et sports traditionnels de BRETAGNE »
- CNAS : mise en place de la charte de l'action sociale
- Questions diverses

Le Maire  
Aline CHEVAUCHER

---

## **SESSION ORDINAIRE**

Le vingt quatre janvier deux mil douze à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2012

Date d'affichage : 16 janvier 2012

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.M. CUEFF, J.R. PENNORS, O. MONCUS, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, F. SAILLOUR, M. AUTRET, M.Y. LE MESTRE, D. LE GALL

Excusé : F. MOAL

M. Allain CAZUC a été nommé secrétaire.

Mme Aline CHEVAUCHER ouvre la séance en présentant ses vœux aux conseillers municipaux ainsi qu'à leur famille.

## **Compte rendu de la commission « Bâtiments »**

M. Daniel QUIVIGER présente le compte rendu de la commission « Bâtiment » qui s'est réunie le mardi 17 janvier 2012 pour préparer les prévisions budgétaires. Il liste les différents travaux à réaliser sur les bâtiments communaux et pour lesquels des devis vont être demandés :

Salle omni sport : larmiers, les deux portes de côté, des translucides

Local du cyclo club : remplacement d'une fenêtre

Ancien atelier communal : aménagement de rangement pour les vanniers

Mille Club : un tableau et une armoire pour les vanniers

Atelier communal : remplacement d'un plancher

Cristal : petits travaux d'entretien (syphons, tuyau à gaz, peintures extérieures, rideaux à revoir, 4 poignées).

## **Mairie : renforcement du plancher Bois de l'étage**

Mme le Maire rappelle que les services du Syndicat mixte de L'Horn se sont installés au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie de PLOUENAN dans l'attente de trouver une solution pérenne qui s'est concrétisée par la construction de locaux neufs sur le site de l'usine du Rest à PLOUENAN.

En juillet 2011 il a été constaté une déformation des plafonds du 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Dans l'urgence il a été nécessaire de les renforcer par des étais rendant cet étage inutilisable et perturbant l'organisation des services. Une étude a été confiée au cabinet E.S.L. de GUIPAVAS afin de réaliser un diagnostic du plancher bois des combles aménagés qui comportait des faiblesses importantes et de proposer des solutions de renforcement.

Sur la base de ce rapport et après concertation avec des personnes qualifiées elle récapitule les solutions retenues :

### **Pour la zone « Bureaux »**

Placement d'un IPE 270 en sous face des IPN 200 existants

### **Pour la zone « Archives »**

Placement d'un poteau HEA 180 au droit du poteau BA existant du rez de chaussée et deux poutres en IPE 400 et doublement des solives

Ces travaux nécessitent la démolition des plafonds, des cloisons et la dépose de l'électricité, ce qui entraîne donc la restauration totale des pièces concernées (peinture, tapisserie, luminaires...). La mise en place de poteaux de renforcement oblige à un redécoupage des salles de réunion (transformation de trois pièces en deux).

Dans le cadre de ces aménagements obligatoires la municipalité a jugé opportun de réaliser la mise aux normes de l'entrée et des sanitaires de la mairie par rapport aux règles d'accessibilité.

Mme le Maire explique que ces travaux, totalement imprévus, sont indispensables à la conservation du bâtiment et à la sécurité des personnes.

Les travaux dureraient 4 mois et seraient réalisés en 2012. Ce dossier peut faire l'objet de demandes de subvention notamment au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,  
Avec l'avis favorable de la commission « Bâtiments » réunie le 17 janvier 2012,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte cette opération indispensable à la conservation du bâtiment et à la sécurité des personnes,

Autorise Mme le Maire à confier une mission de maîtrise d'œuvre comprenant Etude et Diagnostic, Dossier Technique-Projet pour exécution, Phase d'exécution, Phase Chantier à M. Laurent CLOREC pour un montant de 13 085, 68 €HT,

Autorise Mme le Maire à lancer les consultations nécessaires à l'exécution de ces travaux et à retenir les offres les mieux disantes,

Autorise Mme le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du Ministère de l'Intérieur, de la Région et du Conseil général,

Décide que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2012.

### **Projet d'extension de la salle de restauration de l'école publique du bourg**

Mme le Maire explique qu'une réflexion est menée sur la restauration scolaire à l'école publique du bourg. Le nombre de rationnaires augmentant les locaux deviennent exigus. En effet, les effectifs ont passé de 82 enfants en 2000 à 162 en 2012.

La première solution consisterait en la création d'un bâtiment neuf. La deuxième consisterait en une extension de la salle de restauration actuelle avec un nivellement de la cour, solution moins onéreuse que la construction d'un nouveau bâtiment.

Elle présente une esquisse qui permettrait d'accueillir 30 places supplémentaires. Les conseillers jugent cette solution simple et économique.

Puis elle rend compte de l'entretien qu'elle a eu ce jour avec les représentants de l'amicale, des parents d'élèves et avec la directrice. La directrice a évoqué des besoins nouveaux : salle de motricité plus grande et une salle vidéo. Elle aurait souhaité que la classe de petite maternelle s'installe dans la cantine actuelle et que la restauration se fasse dans un nouveau bâtiment. Le bâtiment modulaire aurait servi de salle de motricité.

Les conseillers débattent du sujet en concluant que le projet retenu doit être raisonnable au niveau investissement et en tenant compte de l'évolution de la démographie dans les années à venir.

Mme le Maire propose que la commission « Bâtiment » se réunisse très rapidement. Avant toute décision ces différents projets doivent être chiffrés.

Le conseil municipal approuve.

### **Compte rendu de la commission « Voirie »**

M. Jean Paul CAER présente le compte rendu de la commission « Voirie » qui s'est réunie le jeudi 19 janvier 2012.

Il présente les travaux envisagés qui seront à chiffrer avant d'approuver le programme Voirie 2012 définitif :

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - Kerampronost                   | Enrobé  |
| - Billon                         | Cour communale  |
| - Mézarvern                      | Tricouche   |
| - Kerandantec                    | Travaux reportés (point à temps)                      |
| - Pont Eon                       | Enrobé  |
| - Ty Kollet                      | Tricouche   |
| - Route du Dalar                 | Tricouche   |
| - Traon Hir « Cédez le passage » | Rencontre avec les riverains. Déplacement poubelles ? |
| - Mingam                         | Bicouche  |
| - Route de Kerantiou             | Quels travaux, Problème vitesse                       |
| - Fossés route du Houlen         | Buses à poser en régie                                |
| - Radennec                       | Tricouche   |
| - Gouezou                        | Tricouche   |
| - Croas ar Bleiz                 | Enrobé dans virage                                    |
| - Route de Pont Eon              | En attente fin lotissement TOUS                       |
| - Place François Prigent         | Enlèvement des pavés côté boulodrome                  |
| - Roch Aour                      | Enrobé  |
| - Parking atelier communal       | Enrobé sur le 1/3 du parking                          |
| - Chemin Kerleverien Vihan       | Entretien régulier et panneau indicateur              |
| - CD 75                          | Enrobé de Groupama à la chapelle                      |
| - Rue Streat al Lann             | Enrobé le trottoir droit                              |

La commission s'est également interrogée sur la façon de ralentir la vitesse à l'entrée de l'agglomération de Penzé. Elle propose le même aménagement qu'au bourg de MESPAUL au niveau de la boulangerie. Le Conseil général sera consulté. Il lui sera également demandé de participer à la réfection de la chaussée du CD 75 même s'il s'agit d'une partie agglomérée.

La commission présente un autre projet ambitieux : l'aménagement de la route allant des établissements LE GALL à Kerbrug qui devra être traité en deux parties

- de chez LE GALL à Kérafel : mettre des stops pour casser la vitesse
- de Kérafel à Kerbrug : nécessité de faire appel à un maître d'œuvre pour étudier un aménagement

### **Espace Enfance, Jeunesse et Culture : lancement d'une consultation pour le mobilier et demande de subvention à la CAF**

Mme le Maire rappelle qu'il avait été confié à M. LE POURVEER, dans un souci de cohérence, une mission de maîtrise d'œuvre des aménagements intérieurs.

Après de nombreuses réunions avec les différents partenaires (animateurs, bibliothécaire, EPAL, PMI, Direction départementale de la Cohésion sociale) M. LE POURVEER a établi un cahier des charges afin de lancer une consultation pour l'achat du mobilier spécialisé nécessaire au bon fonctionnement des différents espaces : bibliothèque, ALSH, club pré-ados et salle polyvalente.

Elle explique également que le mobilier, le matériel, les jeux et les équipements destinés au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement peuvent être subventionnés par la CAF à hauteur de 40%.

Mme le Maire présente le plan d'aménagement et le descriptif du mobilier établis par le maître d'œuvre.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour l'achat du mobilier spécialisé nécessaire au bon fonctionnement de l'Espace Enfance, Jeunesse et Culture.

Autorise Mme le Maire à retenir l'offre la mieux disante.

Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour le financement du mobilier, du matériel, des jeux et les équipements destinés au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

### **Télétransmission des actes réglementaires : avenant pour la télétransmission des actes budgétaires**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 28 novembre 2011 le conseil municipal l'avait autorisée à signer avec le Préfet la convention permettant la transmission par voie électronique des « Actes Règlementaires » soumis au contrôle de légalité.

Il s'agit de télétransmettre aux préfetures les actes soumis au contrôle de légalité : les délibérations, les arrêtés, les conventions et leurs annexes.

Dans le cadre de ce processus de dématérialisation il sera également possible, dans un deuxième temps, de transmettre également par voie électronique les « Actes budgétaires » : budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et compte administratif.

Cette télétransmission permet de promouvoir les échanges relatifs au conseil et au contrôle juridique avec les représentants de l'Etat et de promouvoir la chaîne de dématérialisation de l'e-administration territoriale et donc contribuer à la protection de l'environnement.

Pour ce faire il est nécessaire de passer un avenant à la convention de télétransmission des « Actes réglementaires ».

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à signer avec le Préfet l'avenant « Actes budgétaires » à la convention de télétransmission des « Actes règlementaires » qui permettra de télétransmettre l'intégralité des documents budgétaires.

Mme le Maire conclut en précisant qu'une consultation commune entre toutes les communes de la communauté de communes va être lancée pour l'acquisition d'un certificat électronique et pour le choix d'un « Tiers de confiance », éléments indispensables à cette dématérialisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

Autorise Mme le Maire à participer à la consultation lancée par les services de la communauté de communes du Pays léonard pour l'acquisition d'un certificat d'authentification et pour le choix d'un « Tiers de confiance ».

### **Inventaire des zones humides : constitution d'un comité de suivi**

Dans le cadre de l'appel à projet « Algues vertes sur les bassins versants Horn et Guillec, le Syndicat mixte de l'Horn fait réaliser par le bureau d'études DCI Environnement de QUIMPER le diagnostic des zones humides du territoire. La méthode de recensement retenue est basée sur des critères botaniques et pédologiques.

L'inventaire est réalisé au niveau communal et nécessite la constitution d'un comité de suivi comprenant les élus, les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture, les agriculteurs, les propriétaires, les chasseurs, les pêcheurs, les naturalistes, les divers usagers.

Mme le Maire propose de désigner 5 élus, 5 agriculteurs et 1 chasseur. Le Syndicat de l'Horn se charge de contacter les autres organismes :

Elus : J.M. CUEFF, A. CAZUC, J.P. CAER, D. LE GALL, F. MOAL

Chasseur : M. ROUE

Agriculteurs : J. AUTRET, L. TANGUY (éleveur), P. BOULCH, J.P. FICHOT, M. DIROU (serriste)

Un courrier leur sera adressé.

### **Taille des haies 2012 : résultats de la consultation**

Mme le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée pour la taille des haies communales 2012.

Sur cinq entreprises consultées seul M. Pascal TANGUY a répondu :

|          |                               |
|----------|-------------------------------|
| Lot n° 1 | 2 580 € HT                    |
| Lot n° 2 | 3 870 € HT                    |
| Total    | 6 450 € HT<br>7 714, 20 € TTC |

Mme le Maire précise que les haies du presbytère seront désormais taillées par la C.C.P.L.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents confie la taille des haies de la commune à M. Pascal TANGUY pour un montant de 7 714, 20 € TTC.

### **Personnel communal : recrutement d'un jardinier**

Mme le Maire rappelle qu'une offre d'emploi pour le recrutement d'un jardinier avait été publiée en novembre 2011.

26 candidatures ont été déposées en mairie.

Il est nécessaire de procéder au recrutement : choix des candidats retenus pour un entretien, composition d'un jury de recrutement...

Elle propose que fassent partie du jury elle-même, Jean-Paul CAER, Olivier MONCUS, Dominique DANTEC, Maël SAILLOUR, suppléant. Elle propose également de demander un appui technique au CDG 29.

Le Conseil municipal approuve.

### **Motion de soutien à la démarche UNESCO pour les « Jeux et sports traditionnels de Bretagne »**

La Confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne et la Fédération de Gouren (lutte bretonne) en lien avec le Ministère de la Culture ont initié une démarche de reconnaissance et de sauvegarde des jeux et sports traditionnels de Bretagne (jeux de boules, jeux de palets, jeux de quilles, jeux de force, lutte bretonne) auprès de l'UNESCO.

Mme le Maire propose au conseil d'adhérer à cette démarche.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Inquiet vis-à-vis de l'éventuelle disparition des jeux et sports traditionnels de Bretagne, Atteste apporter son soutien le plus vif aux efforts déployés en faveur de la démarche UNESCO, coordonnée par la Confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne et la Fédération de Gouren (lutte bretonne) qui vise à inscrire les « jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'UNESCO.

## **CNAS : mise en place de la charte de l'action sociale**

Mme le Maire explique que dans la perspective d'accompagner les militants dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale devenu obligatoire pour tous avec la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 mais aussi de renforcer la proximité avec nos adhérents, l'Assemblée Générale du CNAS réunie les 9 et 10 juin derniers à DINAN a adopté une charte de l'Action Sociale.

Mme le Maire donne lecture de cette charte. Les objectifs de celle-ci sont d'une part de prendre en compte la dimension actuelle du CNAS en réaffirmant ses valeurs essentielles que sont la solidarité et la mutualisation et d'autre part de donner encore plus de légitimité au rôle du délégué élu et agent ainsi qu'au correspondant.

Cette charte intègre dans son exhaustivité la charte du correspondant qui existait déjà et comprend un volet nouveau sur les délégués locaux.

Les missions et obligations de ces différents acteurs au sein de la collectivité au profit des bénéficiaires ainsi que leur complémentarité y sont précisées.

Cette charte sera signée par l'autorité territoriale, Mme le Maire, le délégué élu, Mme Aline CHEVAUCHER, le délégué agent, M. Daniel LE MAO, le correspondant, Mme Dominique DANTEC.

Les instances dirigeantes du CNAS souhaitent que cette charte soit présentée devant l'organe délibérant afin de lui conférer toute l'importance qu'elle revêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette démarche.

## **Questions diverses**

### **Avenant n° 2 Marché SAS Atelier Saint Jacques lot n° 7 Menuiserie Bois**

Mme le Maire explique que cet avenant concerne la fourniture et la pose de miroirs argentés dans la salle polyvalente, travaux confiés à la SAS Atelier Saint Jacques.

Le montant de ces travaux supplémentaires est de 1 525, 24 € HT.

Ceci porterait le marché contracté avec la SAS Atelier Saint Jacques à 65 887, 36 €HT. La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la passation de l'avenant correspondant.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant qui portera le marché contracté avec la SAS Atelier Saint Jacques (lot n° 7 Menuiserie Bois) à 65 887, 36 € HT, 78 801, 28 € TTC.

### **Vente d'un terrain à Kerlaudy**

Mme le Maire présente la demande de BATIPLATRE EURL de M. Adam DAVID, domicilié à CARANTEC, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée section C n° 1887 de 1 207 M2 située dans le parc d'activités de Kerlaudy.



Mme le Maire rappelle que le prix de vente du terrain dans le parc d'Activités de Kerlaudy est de 3, 81 €HT le M2. Une aide financière au titre de l' »Aide à la commercialisation de terrains en zone d'activité » (2, 50 €/M2) sera déposée auprès du Conseil général du Finistère.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Décide de céder à BATIPLATRE EURL, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires par l'acquéreur, le terrain cadastré section C n° 1887 de 1 207 M2 situé dans le parc d'activités de Kerlaudy. Sous réserve que l'aide départementale au titre de l' »Aide à la commercialisation de terrain en zone d'activité » lui soit acquise il est convenu que celle-ci viendra diminuer d'autant le prix de base. Dans ce cas BATIPLATRE EURL n'acquittera, à la signature de l'acte de vente, que le prix réduit.

### **Ecole Notre Dame de Charité : participation à la CLIS**

Mme le Maire fait part de la demande de l'école Notre Dame de la Charité qui sollicite une participation financière de 525 euros pour un enfant de PLOUENAN souffrant d'un handicap scolarisé en CLIS (classe d'intégration scolaire) au titre des charges de fonctionnement de l'établissement.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Décide d'attribuer, une subvention de 525 euros à l'école Notre Dame de la Charité qui accueille actuellement un enfant de PLOUENAN en CLIS.

### **Emplacement sur le domaine public**

Mme le Maire fait part de la demande de la SARL QUEINNEC qui sollicite un emplacement sur le domaine public le jeudi soir pour installer une remorque Snack professionnelle pour la vente de restauration rapide à emporter.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Décide d'attribuer un emplacement sur le domaine public, Place François Prigent, le jeudi soir, à l'entreprise SARL QUEINNEC pour la vente de restauration rapide à emporter.  
Le droit de place est de 35, 76 euros par mois.

Mme le Maire informe le conseil que le camion à pizzas Taco Pizz' (SARL Black Teck) ne stationne plus sur la place François PRIGENT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'installe maintenant sur le parking de U Express.

### **Vente d'un terrain à l'entreprise GOURIOU dans la zone de Bel Air**

Mme le Maire rappelle que lors de la dernière réunion le conseil municipal avait décidé de céder à l'entreprise de Pompes funèbres GOURIOU un terrain dans la zone de Bel Air pour y installer des chambres funéraires.

Suite à une pétition de certains commerçants et professionnels de la santé de Bel Air, M. GOURIOU a suspendu son projet. Mme le Maire propose le statu quo en gelant le terrain.

## Recensement de la population

Mme le Maire porte à la connaissance du conseil la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Population municipale     | 2 425 |
| Population comptée à part | 49    |
| Population totale         | 2 474 |

## Réserves foncières

Mme le Maire fait part de sa rencontre le 12 janvier 2012 avec les jeunes agriculteurs qui reprochent à la Communauté de communes du Pays léonard de préempter, par l'intermédiaire de la SAFER, les terres agricoles en vente sur PLOUENAN à leur détriment. En l'occurrence ce qui a déclenché leur colère (pose de panneaux sur le territoire de la CCPL) c'est le projet de préemption de 7 Ha d'un seul tenant. Mme le Maire souhaite une rencontre tripartite entre les agriculteurs, la SAFER et le président de la CCPL.

La séance est levée à minuit trente.

Le Maire  
Aline CHEVAUCHER

Le secrétaire  
Allain CAZUC

|                        |                      |                |                    |                |
|------------------------|----------------------|----------------|--------------------|----------------|
| Daniel QUIVIGER        | Anne MARC            | Jean Paul CAER | Eric TANGUY        | Maël SAILLOUR  |
|                        |                      |                |                    |                |
| Jean Michel CUEFF      | Jean René PENNORS    | Olivier MONCUS |                    |                |
|                        |                      |                |                    |                |
| Jean Jacques HIRRIEN   | Véronique LE BOULC'H | Alain KERBRAT  | Françoise SAILLOUR | Monique AUTRET |
|                        |                      |                |                    |                |
| Marie Yvonne LE MESTRE | David LE GALL        |                |                    |                |
|                        |                      |                |                    |                |